



Assemblée générale

Distr. générale
6 juillet 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 18 juin 2018, à 15 heures

Président : M. Sumah (Vice-Président) (Sierra Leone)

Puis : M^{me} Rodríguez Camejo (Vice-Présidente) (Cuba)

Sommaire

Décision du Comité spécial en date du 19 juin 2017 concernant Porto Rico (*suite*)

Audition des pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Webson (Antigua-et-Barbuda), M. Sumah (Sierra Leone), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Décision du Comité spécial en date du 19 juin 2017 concernant Porto Rico (suite) (A/AC.109/2018/L.7 et A/AC.109/2018/L.13)

1. **M. Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que le peuple portoricain a le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Il ajoute que le Mouvement des pays non alignés appelle à une application rapide des résolutions connexes, dont bon nombre ont été adoptées par consensus au sein du Comité spécial, et espère que, comme les années précédentes, le Comité adoptera par consensus une nouvelle résolution sur la question de Porto Rico tenant compte de sa position.

2. Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par le fait qu'un conseil de supervision financière ait été imposé au Gouvernement portoricain, celui-ci allant empiéter un peu plus sur les pouvoirs déjà restreints dont le Gouvernement dispose sur son budget. La subordination politique du peuple portoricain limite sa capacité à prendre des décisions souveraines pour répondre à ses difficultés économiques et sociales, dont la crise budgétaire actuelle, l'insolvabilité de son gouvernement et la restructuration nécessaire de la dette publique. Elle l'empêche également de surmonter la crise humanitaire déclenchée par le passage des ouragans Irma et Maria, qui a aggravé les problèmes économiques et sociaux se posant sur l'île et fait augmenter le niveau de pauvreté de la population de 45 % à 60 %, entraînant une migration de masse et mettant en péril les efforts déployés pour parvenir à un développement économique durable.

3. Le Gouvernement des États-Unis doit assumer ses responsabilités s'agissant d'accélérer le processus qui permettra au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Il doit en outre restituer aux Portoricains les terres et les installations occupées de l'île de Vieques et de la base navale de Roosevelt Roads.

4. **M. Escalante Hasbun** (observateur d'El Salvador), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), indique que l'importance de l'identité latino-américaine et caribéenne de Porto Rico a été soulignée au plus haut

niveau lors du Sommet de la CELAC en janvier 2017. La Communauté a par ailleurs pris note des décisions du Comité sur ce point et a rappelé l'intérêt qu'elle portait à cette question. Les pays membres de la CELAC sont déterminés à continuer d'œuvrer dans le respect du droit international et, en particulier, de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, afin de faire de l'Amérique latine et des Caraïbes une région libérée du colonialisme.

5. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) fait remarquer que depuis l'imposition, il y a plus de 60 ans, du statut d'État libre associé, mal nommé *Estado Libre Asociado*, la prétendue liberté de l'île a été totalement contrôlée par le Congrès des États-Unis, y compris dans les domaines de la défense, des relations internationales, du commerce extérieur et de la politique monétaire. La vraie nature de ce statut, qui est une mascarade entretenue par le Gouvernement des États-Unis pour préserver sa domination coloniale, a été mise en évidence par la Cour suprême, le Congrès des États-Unis et l'Administration américaine elle-même, lorsqu'il a été clairement établi que Porto Rico n'était pas souverain et qu'il s'agissait d'un territoire colonial entièrement assujéti à l'autorité de Washington.

6. Bien que la majorité de la population ait rejeté en novembre 2012 l'état de subordination politique à laquelle l'île est actuellement soumise, la situation coloniale de Porto Rico demeure inchangée. Le référendum de 2017 n'était qu'un nouveau simulacre rejeté par les différents partis politiques, comme en atteste la faible participation électorale. Ainsi, ce référendum n'ayant pas eu pour objectif de promouvoir la décolonisation en vertu de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, il ne peut être considéré comme un exercice légitime d'autodétermination.

7. La situation économique et sociale de Porto Rico s'est grandement détériorée depuis le précédent débat du Comité. En effet, en pleine période de récession et face à une dette publique de plus de 72 milliards de dollars, l'île a été forcée par le Conseil de supervision financière imposé par le Gouvernement des États-Unis à se soumettre à des coupes draconiennes dans ses services publics de base. N'arrangeant rien à la situation économique, les ouragans Irma et Maria ont entraîné un mouvement migratoire de masse et fait exploser le niveau de pauvreté. La crise a encore été aggravée par un manque de fonds publics et par la lenteur de réaction du Gouvernement des États-Unis, puissance coloniale exerçant son autorité sur l'île, qui a cependant refusé au peuple et au Gouvernement cubain de venir en aide à la population portoricaine. La subordination politique de Porto Rico limite sa capacité à prendre des décisions souveraines pour surmonter la crise.

8. Cuba réaffirme le droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et l'applicabilité des principes fondamentaux de cette dernière à la question de Porto Rico. Le sort de l'île n'est pas une question interne qu'il appartient aux États-Unis de trancher de manière définitive. C'est au Comité spécial de la décolonisation et à l'ensemble de la communauté internationale de le faire. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a rappelé l'identité latino-américaine et caribéenne de Porto Rico, tandis que le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé le droit du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance et demandé instamment que l'Assemblée générale procède à un examen de tous les aspects du cas de Porto Rico.

9. La situation coloniale de Porto Rico doit être réglée de toute urgence, dans le respect du mandat de l'Organisation des Nations Unies. Cuba a de tout temps été attachée à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple portoricain. Les Cubains et les Portoricains se sont mis à lutter pour leur indépendance respective à peu près au même moment, de nombreux Portoricains ayant en outre perdu la vie en luttant pour l'indépendance de leurs voisins. Le héros national cubain José Martí a créé le Parti révolutionnaire cubain pour lutter pour l'indépendance de Cuba et soutenir cette même cause à Porto Rico. Le fait que 120 années de domination coloniale n'aient pas suffi pour déposséder le peuple portoricain de sa culture, de son identité, de sa langue et de son patriotisme montre à quel point celui-ci aspire à obtenir son indépendance.

10. **M. Arancibia Fernández** (État plurinational de Bolivie), soulignant l'identité latino-américaine et caribéenne de Porto Rico, dit que le Gouvernement des États-Unis doit assumer ses responsabilités et accélérer le processus qui permettra au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et aux résolutions et décisions du Comité spécial, et de prendre des décisions souveraines afin de répondre d'urgence à ses besoins économiques et sociaux. Le Gouvernement des États-Unis doit en outre restituer au peuple portoricain l'entièreté des terres occupées, y compris les installations situées sur l'île de Vieques et à Ceiba ; respecter les droits de l'homme des habitants, y compris leur droit à la santé et au développement économique ; et nettoyer et décontaminer les zones utilisées dans le cadre d'exercices militaires, afin de protéger la santé des habitants de l'île de Vieques et l'environnement.

11. De par son statut colonial, Porto Rico est dans l'incapacité de réparer les dégâts causés par les ouragans Irma et Maria, qui ont détruit une grande partie des infrastructures et privé de nombreux habitants d'un accès à l'eau courante, à l'électricité, à la nourriture et à des soins médicaux. Le colonialisme fait obstacle à la coopération économique internationale, au développement social, culturel et économique des peuples dépendants, et à la paix dans le monde. En application de la résolution 65/119 de l'Assemblée générale, les puissances administrantes sont tenues de coopérer pleinement avec le Comité pour formuler un programme de travail constructif, au cas par cas, pour les territoires non autonomes, afin de faciliter l'exécution du mandat du Comité et l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation, y compris les résolutions concernant des territoires particuliers.

12. **M. Zambrano Ortiz** (Équateur) dit que la nomination par le Congrès des États-Unis d'un conseil de supervision financière chargé d'encadrer le remboursement de la dette publique de Porto Rico dénote une intensification du contrôle colonial. Les ouragans Irma et Maria ont causé d'importants dégâts et aggravé la crise économique et sociale, à laquelle Porto Rico, de par son statut de prétendu État libre associé (*Estado Libre Asociado*), n'a pas pu de faire face, que ce soit à travers la gestion de ses affaires publiques ou en recourant à l'autodétermination ou l'autonomie gouvernementale. Le niveau de pauvreté a donc augmenté, entraînant une migration de masse et mettant en péril les efforts déployés pour parvenir à un développement économique durable. L'Équateur se tient au côté de Porto Rico en cette période de reconstruction.

13. Le peuple portoricain constitue une nation latino-américaine et caribéenne dotée d'une identité nationale propre et distincte et il importe que le Gouvernement des États-Unis lui permette d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, veille à la protection de ses droits fondamentaux et lui restitue toutes les terres occupées, y compris les installations situées sur l'île de Vieques et à Ceiba. La délégation équatorienne se réjouit de la libération d'Oscar López Rivera, qui a rejoint la lutte pour l'indépendance de Porto Rico en tant que citoyen libre. L'Équateur entend continuer de collaborer avec la communauté internationale sur la question de l'indépendance de Porto Rico et exhorte la Puissance administrante à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

14. **M. Escoto González** (Nicaragua) est d'avis que les déclarations des pétitionnaires, qui décrivent une

situation économique désastreuse, ne font que confirmer l'effondrement du statut colonial de Porto Rico. Le Nicaragua, qui a lui-même lutté des années durant pour son indépendance, appuie les efforts de libération des peuples dépendants. Plus de la moitié des territoires non autonomes sont situés en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui est notamment le cas de Porto Rico, bien qu'il s'agisse d'une situation particulière.

15. La crise économique à Porto Rico a été exacerbée par les ouragans Irma et Maria et l'aide humanitaire demeure insuffisante, de nombreuses personnes luttant toujours pour se remettre de ces catastrophes, tandis que des milliers d'habitants restent privés d'électricité. Durant les trois mois qui ont suivi le passage de l'ouragan Maria, plus de 4 600 personnes ont perdu la vie en raison d'un manque d'accès à des services de base. L'absence de véritables solutions aux graves problèmes sociaux et économiques qui frappent l'île, à la crise de la dette et aux dégâts causés par les ouragans témoigne de l'urgente nécessité de décoloniser Porto Rico. La demande adressée de longue date par le Comité à l'Assemblée générale l'invitant à examiner plus à fond tous les aspects de la situation coloniale de Porto Rico doit être traitée plus énergiquement, le but étant d'encourager les États-Unis à accélérer le processus qui permettra au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

16. **M. Mounzer** (République arabe syrienne) dit que ces 40 dernières années, le Comité a adopté plusieurs résolutions sur la question de Porto Rico, qui font état de l'appartenance de l'île à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et appellent le Gouvernement des États-Unis à s'acquitter de son obligation d'accélérer le processus permettant au peuple portoricain d'exercer son droit à l'autodétermination, tel que consacré dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La délégation syrienne espère que le projet de résolution actuel sera adopté par consensus, comme les années précédentes, ce qui attesterait de l'importance de la légitimité internationale.

17. **M. Song Li** (Chine) dit que sa délégation appuie le projet de résolution et espère que le Comité l'adoptera par consensus.

Audition de pétitionnaires (suite)

18. **Le Président** rappelle que, comme il est d'usage, les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et se retireront après avoir fait leur déclaration.

19. **M. Rivera** (Puerto Rico) dit que l'année passée, l'île de Porto Rico a été frappée par trois ouragans. Le premier, Irma, a provoqué des inondations et des pluies torrentielles, endommageant les récoltes et portant un coup à l'économie nationale. Le deuxième, Maria, a détruit l'infrastructure économique de l'île et fait plus de 4 000 morts. Quant au troisième « ouragan », le plus catastrophique de tous, il s'agissait de l'imposition, par le Gouvernement des États-Unis, d'un conseil de supervision financière non élu pour diriger Porto Rico. À l'instar d'un ouragan, ce conseil revient sans cesse à la charge avec de nouvelles mesures d'austérité destinées à détruire l'économie de l'île, à faire grimper le niveau de pauvreté et à susciter des mouvements migratoires de masse, son seul objectif étant de protéger les intérêts de Wall Street.

20. Parmi les mesures d'austérité imposées, on retiendra notamment : l'abrogation de la loi n° 80 relative aux licenciements abusifs, qui expose les travailleurs à des conditions d'emploi instables et irrégulières ; la diminution des prestations de retraite accordées aux agents du secteur public, y compris les enseignants ; l'augmentation des droits d'accise, du prix de l'eau et de l'électricité, et des frais de scolarité dans les universités ; et la fermeture d'écoles publiques. La situation dans laquelle se trouve le peuple portoricain est inacceptable au regard du droit international et des principes de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement des États-Unis entrave les efforts déployés par le peuple et le Gouvernement portoricain pour exercer leurs droits souverains. L'adoption de quelques réformes et d'un plan de relance ne suffira pas à satisfaire les indépendantistes portoricains. La seule option valable est la décolonisation complète de Porto Rico.

21. **M^{me} Vega Otero** (Colegio de profesionales del trabajo social de Puerto Rico) dit que la terrible situation financière et sociale dans laquelle est plongée l'île de Porto Rico ne tient pas uniquement aux catastrophes naturelles. En effet, près de la moitié de la population vivait déjà en dessous du seuil de pauvreté avant le passage des ouragans Irma et Maria. La crise financière et la dette croissante de l'île, combinées aux mesures d'austérité qui lui sont imposées, ont eu un effet négatif sur le respect de plusieurs droits fondamentaux, tels ceux relatifs aux soins de santé, à l'alimentation, à l'éducation, au logement et à la sécurité sociale. La situation dans laquelle se trouve Porto Rico est le fruit de 120 années de domination coloniale américaine, qui pourraient presque être assimilées à un génocide humain, social et culturel. Au classement mondial des pays les plus touchés par les

inégalités sociales, Porto Rico n'est pas loin de remporter la palme.

22. La mise en place d'un conseil de supervision financière fait ressortir le statut colonial de Porto Rico, alors que les mesures d'austérité imposées par celui-ci, dont les membres sont, eux, grassement payés, aggravent la pauvreté et les inégalités sociales. Le Conseil a l'intention de fermer 286 écoles publiques, de réduire le budget de l'Université de Porto Rico, de tripler les frais d'inscription à l'université et d'abroger la loi n° 80 relative aux licenciements abusifs, mettant ainsi les travailleurs en danger au bénéfice de l'économie. Il n'est guère surprenant que des milliers de résidents quittent Porto Rico chaque année. Dans ce qui ressemble à une tentative d'anéantir la culture portoricaine, le Conseil a également prévu la fermeture de nombreuses institutions culturelles, comme le centre des beaux-arts, le service de radiodiffusion publique, le conservatoire de musique et l'école d'art.

23. Porto Rico est loin de ressembler au monde décrit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, où il est question de favoriser ce type de développement grâce à la démocratie, à la bonne gouvernance et à l'état de droit, ainsi qu'à des conditions favorables, aux niveaux national et international. La représentante se demande combien de fois son organisation aura à se présenter devant le Comité et à quel point les conditions de vie de ses concitoyens devront se dégrader pour que la question de Porto Rico soit examinée par l'Assemblée générale. La plus grosse difficulté à laquelle le pays doit faire face est son manque de pouvoir politique, qui l'empêche de résoudre lui-même ses problèmes. Le Comité devrait inviter l'Assemblée générale à examiner la question de Porto Rico et exhorter le Gouvernement des États-Unis à faciliter un véritable processus de décolonisation, sur la base du droit international.

24. **M. Camacho** (Latino Law Student Association, University of the District of Columbia) dit que Porto Rico est la cible d'un attentat terroriste. En effet, le terrorisme se définit comme une attaque contre la vie humaine qui sert des objectifs d'intimidation ou de coercition d'une population civile ou vise à influencer les décisions prises par un gouvernement. Le Président du Conseil de supervision financière créé par le Gouvernement des États-Unis pour influencer le Gouvernement portoricain gagne plus de 500 000 dollars. Cette somme devant normalement revenir au peuple portoricain, il est justifié de parler d'acte de terrorisme économique. Le Conseil a contraint le Gouvernement portoricain à fermer des écoles, à augmenter les impôts et à manipuler la loi. Ainsi, au lieu d'œuvrer pour son peuple, le

Gouvernement portoricain est devenu la marionnette du Gouvernement des États-Unis.

25. Le colonialisme est une abomination. Conformément à leur constitution, les États-Unis disposent des pleins pouvoirs pour abroger ou adopter toutes règles et dispositions nécessaires se rapportant aux territoires ou autres biens leur appartenant, ce qui vaut donc également pour Porto Rico. Après le passage de l'ouragan Maria, le Gouvernement américain a complètement ignoré les besoins du peuple portoricain. Les actions de ce gouvernement visent à dépouiller les Portoricains de leur patrie et à détruire leur culture, et il importe que les responsables répondent de leurs actes. Pour le Gouvernement des États-Unis, l'île de Porto Rico et sa population sont invisibles. Le représentant dit se demander si le peuple portoricain devrait continuer de s'en remettre à l'Organisation des Nations Unies et au régime colonial, ou s'il serait préférable que la population prenne les choses en main. Rappelant que l'Organisation des Nations Unies a déjà, par le passé, ignoré des cas de génocides et d'ethnocides, il l'exhorte à ne pas laisser la situation à Porto Rico devenir incontrôlable.

26. *M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba), Vice-Présidente, prend la présidence.*

27. **M. Studer** (Socialist Workers Party) dit que l'ouragan Maria doit être considéré comme une catastrophe sociale provoquée par la domination coloniale et l'influence capitaliste plutôt que comme une catastrophe naturelle à proprement parler. À Porto Rico, la population active est sans cesse victime d'attaques du Conseil de supervision et d'administration financières imposé par les États-Unis et le gouvernement colonial, dont la priorité est de rembourser les riches Américains détenteurs d'obligations représentatives de la dette de l'île, qui s'élève à 74 milliards de dollars, et ce, au détriment de la grande majorité. On a ainsi assisté à la suppression d'emplois, à une diminution des prestations de retraite, à la fermeture de plusieurs écoles, à une augmentation du coût de l'éducation et à une érosion de la protection du travail.

28. Depuis sa création, en 1938, le Socialist Workers Party défend le droit de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance. Il est dans l'intérêt direct de la classe ouvrière américaine d'appuyer l'indépendance des Portoricains, avec lesquels elle partage un ennemi commun, à savoir la classe dirigeante capitaliste. Aux États-Unis, les employeurs ont décidé de s'en prendre aux salaires, aux emplois, aux soins de santé, aux prestations de retraite et aux syndicats, pendant que des travailleurs sont tués

ou mutilés dans des guerres impérialistes. Les résidents américains, en particulier les petits agriculteurs, les étudiants, les travailleurs et les personnes âgées, sont eux aussi accablés de dettes, bien que d'un autre type. Face à cette aggravation de la situation, une vague de révolte a déferlé partout aux États-Unis, se caractérisant par une méfiance grandissante à l'égard des partis démocrate et républicain, qui représentent la classe dirigeante capitaliste.

29. Les travailleurs et les agriculteurs américains peuvent donc s'identifier avec les Portoricains révoltés par les mesures drastiques que leur impose le Conseil de supervision financière, certains allant jusqu'à dire que la classe ouvrière américaine ne pourra être libre tant que Washington maintiendra son joug colonial sur Porto Rico. La révolution socialiste cubaine a montré qu'il était possible pour des travailleurs et des agriculteurs d'arracher le pouvoir à la minorité capitaliste. Il est maintenant l'heure pour les Américains et les Portoricains d'emboîter le pas aux Cubains. En effet, si l'île veut son indépendance, elle devra se battre pour l'obtenir.

30. **M. Ramos-Santiago** (Consejo Amplio Unitario de Solidaridad y Acción) dit que son organisation œuvre à renforcer les capacités des communautés et à élargir l'accès aux ressources afin d'améliorer les conditions de vie des habitants de Porto Rico. Cela fait plus de 40 ans que des Portoricains émérites viennent s'exprimer devant le Comité pour dénoncer les crimes et le génocide commis dans le cadre du régime colonial illégal imposé à leur nation. Le Comité dispose de suffisamment de données rétrospectives pour établir l'existence d'un génocide et reconnaître que les droits fondamentaux des Portoricains sont bafoués.

31. En vertu de leur politique impérialiste, les États-Unis ont refusé à Porto Rico son droit à la souveraineté, décidant que ce territoire relevait de leur juridiction, sans pour autant faire partie des États-Unis. Forts de cette revendication illégale, qui va à l'encontre des principes supposés régir les relations entre nations civilisées, les États-Unis exercent leur pleine souveraineté sur Porto Rico et ses habitants, contrôlant jusqu'au plus petit détail de leur existence. Ils mettent à contribution le peuple portoricain dans toutes sortes d'interventions militaires menées dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes et persécutent, emprisonnent, torturent et assassinent les défenseurs de la patrie. Les crimes perpétrés contre le peuple portoricain, qui s'inscrivent dans une stratégie visant à dépeupler l'île, ont en outre provoqué un mouvement migratoire de masse.

32. De nombreuses personnes ne comprennent pas comment il est possible que Porto Rico ait accumulé une dette d'une telle ampleur. Pourtant, ni le Gouvernement des États-Unis ni ses intermédiaires sur l'île n'acceptent que soit mené un audit transparent, préférant imposer des mesures arbitraires et dictatoriales au peuple portoricain, par l'intermédiaire du Conseil de supervision financière, mesures qui ont eu pour effet de réduire considérablement les pensions et l'accès aux services de base, alors que les infrastructures continuent de se détériorer.

33. Il est possible d'apporter une solution viable à la crise structurelle et coloniale frappant Borinken. Pour ce faire, le Comité devrait soumettre à l'Assemblée générale un projet de résolution visant à appuyer la demande de l'État national souverain de Borinken de devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Le Consejo Amplio Unitario de Solidaridad y Acción appelle également à la libération immédiate des Portoricaines Ana Belén Montes et Nina Droz.

34. **M^{me} Pagán-Gomez** (Vidas Viequenses Valen) dit que Vieques, île de l'archipel complètement dévastée et coupée du reste du monde après le passage de l'ouragan Maria, est une colonie dans une colonie. Maria a semé le chaos, la peur et l'appréhension, alors que la population de Vieques, déjà en proie à des troubles économiques et à une crise sanitaire causés par plus d'un demi-siècle d'exercices de bombardement et de tests militaires, était plongée dans le désespoir. Neuf mois après l'ouragan, les hôpitaux n'ont toujours pas rouvert leurs portes et les seuls services médicaux disponibles sont des services d'urgence offerts dans une tente située sur un parking. Quelque 75 personnes ont perdu la vie par manque de soins, et la population de l'île, qui s'élève à environ 9 000 habitants, continue de décliner alors que le nombre de morts dans l'archipel est passé à 4 695. Il est primordial que l'ONU suive l'évolution du nombre de décès liés à l'ouragan Maria.

35. La réponse lamentablement insuffisante apportée par le Gouvernement fédéral a entraîné un exode des victimes de cette tragédie américaine, qui, marquées du stigmate de citoyens de deuxième classe, fuient leur paradis perdu. Le fléau que représente la loi relative à la supervision, la gestion et la stabilité économique de Porto Rico (Puerto Rico Oversight, Management, and Economic Stability Act, ou « loi PROMESA »), combiné aux récentes catastrophes naturelles, a poussé le gouvernement fantoche de l'île à privatiser tous les services d'utilité publique, à vendre ce qui restait des terres et à décimer le système scolaire. Alors que les Portoricains voient leurs droits bafoués, les politiciens font des courbettes devant les capitalistes américains et

leurs candidats parachutés, contaminés par la cupidité et la corruption et prêts à toutes les bassesses morales.

36. Les droits des Portoricains sont également violés par la marine américaine dans le contexte des opérations de nettoyage des sites atteints par des déchets toxiques (Super Fund sites), celle-ci continuant de se livrer à la pratique du brûlage à l'air libre et à la détonation d'engins non explosés et, partant, de contaminer la population et l'environnement. Le fait que la marine utilise des technologies de pointe sur le continent, mais prenne le risque de contaminer les Portoricains est le signe d'une injustice environnementale, voire raciale. Le cas de Porto Rico doit être porté à l'attention de l'Assemblée générale.

37. **M^{me} Lúgaro** (Junta de Mujeres), prenant la parole en tant qu'ancienne candidate indépendante au poste de Gouverneur de Porto Rico et représentante de l'alliance politique de femmes Junta de Mujeres, dit que cela fait 72 ans que de nombreux dirigeants du monde entier insistent sur la réalité coloniale de Porto Rico et mettent en avant les répercussions sociales et économiques de cette situation. Elle souhaite demander au Comité s'il est vrai que les États-Unis contrôlent l'Organisation des Nations Unies, ce qui expliquerait pourquoi aucun des traités et résolutions signés et ratifiés en son sein ne semble s'appliquer à ce pays. En effet, bien que 36 résolutions aient été adoptées au sujet de Porto Rico, l'Assemblée générale n'a jamais demandé aux États-Unis de lancer la décolonisation. S'il est possible qu'au début des années 1950 l'Assemblée ait été poussée à croire, à l'instar des Portoricains eux-mêmes, que ce territoire jouissait d'une autonomie suffisante, il est inconcevable que ce soit encore le cas en 2018, la situation étant devenue l'exemple même de l'abus colonial. Les trois branches du Gouvernement américain ont à maintes reprises indiqué que l'administration de l'île était entre les mains du Congrès des États-Unis et, dorénavant, du Conseil de supervision financière, composé de sept membres nommés par le Président américain, dont certains ont directement contribué à la crise financière. Alors que des mesures d'austérité limitant leur accès aux services de santé, aux écoles et aux universités étaient adoptées, les Portoricains ont en outre vu leurs demandes de vérification de la dette rejetées.

38. Au cours des deux dernières années, 445 écoles portoricaines ont fermé. Il n'est pas surprenant que le Conseil de supervision financière ait pour priorité de limiter l'éducation. En effet, l'histoire a montré que moins les peuples en savaient, plus il était facile de les contrôler. Seule une population ignorante et facilement manipulable accepterait que sept inconnus n'ayant pas

été choisis démocratiquement la privent de ses droits fondamentaux. L'Assemblée générale doit agir une bonne fois pour toutes et s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de sa résolution 1514 (XV), ou avouer qu'elle ne souhaite pas tenir tête aux États-Unis.

39. **M^{me} Nogales-Molinelli** (Partido del Pueblo Trabajador) dit que l'île de Porto Rico est entrée dans un nouveau chapitre néolibéral de son existence coloniale, qui menace de détruire le tissu même de la société portoricaine. La mise en place du Conseil de supervision financière et l'arrêt rendu par la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *État libre associé de Porto Rico c. Sánchez Valle* ont révélé le caractère colonial de Porto Rico, qui avait jusque-là été masqué par son statut d'« État libre associé ». L'imposition du Conseil de supervision financière confirme que le dernier mot sur toutes les décisions relatives à Porto Rico revient au Congrès des États-Unis. Intervenant directement dans les questions ayant trait au budget, au travail, à l'environnement, à l'éducation et à l'économie, ce conseil despotique se pose en flagrant violateur du droit public international, de la Charte des Nations Unies, des diverses résolutions adoptées par le Comité et de la dignité humaine fondamentale.

40. Les Portoricains payent de leur vie les politiques d'austérité imposées par le Conseil, en partie du fait de la privatisation du système de santé et de l'adoption ultérieure de mesures visant à faire disparaître du budget les centres de diagnostic et de traitement et à limiter l'accès des plus démunis à des soins fondés sur les besoins. La diminution des prestations de retraite va se traduire par une élévation du taux de pauvreté, notamment parce que les pensionnés sont souvent responsables d'autres membres de leur famille. En raison de son caractère néolibéral, le Conseil de supervision financière met l'accent sur le remboursement de la dette plutôt que de veiller à assurer des conditions de vie minimales à la population.

41. Le Gouvernement portoricain actuel a été élu par moins de 40 % de la population et se caractérise par une corruption sans précédent. À la fin de 2017, des lois limitant considérablement les droits des travailleurs ont été adoptées. Des écoles sont par ailleurs forcées de fermer leurs portes sans raison valable, tandis que l'Université de Porto Rico croule sous les dettes. En décidant de ne plus investir dans l'éducation, le Conseil de supervision financière met en péril le développement du pays. De même, le démantèlement et la privatisation de tous les types d'infrastructures rendent de plus en plus difficile l'accès des Portoricains à l'eau potable, à l'électricité et à d'autres services de base.

42. **M. Torres** (Brigada Guarionex) précise que le territoire de l'État de Borinken a été habité et gouverné des siècles durant par ses propriétaires ancestraux, le peuple autochtone taïno. Toutefois, l'Espagne et ensuite les États-Unis ont envahi ce territoire et spolié des terres sur lesquelles ils n'avaient pourtant ni l'une ni l'autre le moindre droit. Le système colonial imposé par le statut d'État libre associé de l'île ne constitue pas un gouvernement légitime. Le colonialisme est interdit et considéré comme un crime sous toutes ses formes en vertu de la résolution 2621 (XXV) de l'Assemblée générale. Comment les États-Unis peuvent-ils commettre un pareil crime au XXI^e siècle ? En tout état de cause, imposer un conseil de supervision, un Président étranger et un Congrès que les Portoricains ne peuvent élire tient de la dictature. Le contrôle exercé par les États-Unis s'est soldé par une dette considérable et un effondrement économique. Si Porto Rico était libre, cette dette serait jugée illégitime et annulée.

43. Il est inconcevable d'attendre de Porto Rico qu'elle rembourse cette dette au prix de ses écoles, de ses professeurs et des droits de sa population, dans des conditions qui mèneront à sa destruction. Compte tenu des catastrophes naturelles qui ont frappé l'île, il est ahurissant de constater que les navires et les avions des États-Unis, qui ont mené tant de Portoricains à la mort en temps de guerre, ne peuvent être utilisés pour transporter ce dont le pays a besoin pour se redresser. Pire encore, les États-Unis sont allés jusqu'à interdire à d'autres pays d'aider Porto Rico dans le sillage de ces événements, ce qui constitue un crime contre l'humanité.

44. L'État de Borinken doit être libre. Cette liberté est un droit inaliénable que lui confère la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. De cette façon il jouira immédiatement de plein droit de son indépendance. En tant que nation, Borinken a le droit d'exercer pleinement sa souveraineté sous l'autorité d'un gouvernement souverain et de disposer d'un siège à l'Assemblée générale des Nations Unies. M. Torres engage le Comité à agir au nom de Borinken et à chercher à obtenir, d'une part, la suppression du gouvernement colonial illégal imposé par le statut actuel de Porto Rico et, d'autre part, le transfert des pouvoirs souverains usurpés par les États-Unis à la nation de Borinken.

Projet de résolution A/AC.109/2018/L.7 : Décision du Comité spécial en date du 19 juin 2017 concernant Porto Rico

45. **La Présidente**, s'exprimant en sa qualité de représentante de Cuba et présentant le projet de résolution A/AC.109/2018/L.7 au nom de ses auteurs,

dit qu'il incombe à la communauté internationale de concrétiser l'espoir du peuple portoricain de remédier de manière durable à sa situation coloniale, tâche urgente à l'ordre du jour du Comité.

46. Dans le projet de résolution, le Comité note que la Cour suprême des États-Unis a décidé en l'affaire *Puerto Rico c. Sánchez Valle* que le Congrès des États-Unis d'Amérique constituait la seule et unique source de l'autorité gouvernementale à Porto Rico, et que toute latitude restreinte accordée à Porto Rico en matière de gouvernance pouvait être suspendue unilatéralement par le Congrès. Il s'y inquiète également de la création d'un conseil de supervision et d'administration financières par les États-Unis et du fait que la subordination politique du peuple portoricain empêche que des décisions souveraines soient prises en ce qui concerne la crise humanitaire provoquée par les ouragans Irma et Maria. Les catastrophes naturelles ont exacerbé les graves problèmes économiques et sociaux qui existaient déjà, ce qui s'est traduit par une augmentation du niveau de pauvreté à Porto Rico, passé de 45 % à environ 60 % de la population, qui à son tour a entraîné une migration massive et gravement compromis les efforts faits pour parvenir à un développement économique durable. Les auteurs du projet de résolution espèrent que celui-ci sera adopté par consensus.

47. **La Présidente** indique que le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda s'est joint aux auteurs du projet de résolution.

48. *Le projet de résolution A/AC.109/2018/L.7 est adopté.*

49. **La Présidente**, s'exprimant en sa qualité de représentante de Cuba, dit que l'adoption par consensus du projet de résolution démontre l'ampleur du soutien apporté à la cause de Porto Rico. La délégation cubaine accueille avec satisfaction les importantes contributions apportées par les pétitionnaires, les membres du Comité et d'autres États, notamment la déclaration faite au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés et celle prononcée au nom des 33 États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. À l'avenir, davantage de temps devrait être alloué à l'audition des pétitionnaires.

50. Le fait que cette résolution ait été adoptée est un hommage à l'esprit patriotique du peuple portoricain et à la lutte menée par les héros de l'indépendance, tels que Filiberto Ojeda Ríos. Cuba se tiendra aux côtés des Portoricains pour les aider à défendre leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance jusqu'à la victoire finale.

La séance est levée à 16 h 50.